



Bruxelles, le 20 janvier 2020
(OR. en)

5033/20

CFSP/PESC 5
COPS 3
CLIMA 3
DEVGEN 2
ENV 5
ONU 2
RELEX 3

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique, adoptées par le Conseil lors de sa 3742^e session, tenue le 20 janvier 2020.

Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique

1. Le changement climatique représente une menace existentielle pour l'humanité et la biodiversité dans tous les pays et toutes les régions, et appelle une réponse collective urgente. L'Union européenne fait preuve d'initiative et assume ses responsabilités. Dans ses conclusions du 12 décembre 2019, le Conseil européen a fait sien l'objectif consistant à parvenir, d'ici 2050, à une UE neutre pour le climat, conformément aux objectifs de l'accord de Paris. Prenant également en considération le rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C, la Commission européenne a présenté son pacte vert pour l'Europe, qui formule des propositions en vue d'une transition de l'ensemble de l'économie et de la mise en place d'une stratégie de croissance durable, en s'efforçant d'être à la fois juste et inclusif, et qui tend à garantir la prospérité tout en protégeant notre planète. Il est essentiel que l'UE prêche par l'exemple, afin de renforcer globalement les ambitions mondiales.
2. Les données scientifiques les plus récentes, y compris les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), font apparaître que, malgré les efforts déployés au niveau planétaire, les émissions mondiales continuent d'augmenter. Le constat selon lequel l'Arctique se réchauffe à une vitesse plus de deux fois supérieure à la moyenne mondiale est particulièrement préoccupant, ce phénomène ayant de graves conséquences à l'échelle planétaire. Des rapports récents, selon lesquels la région méditerranéenne est une zone particulièrement sensible aux effets du changement climatique, avec une diminution des précipitations et une augmentation des températures, constituent une autre source de vives inquiétudes, et il en va de même du réchauffement plus rapide que la moyenne de la mer Baltique, de la mer Noire et de la mer du Nord. L'écart entre le niveau actuel de l'action et de l'ambition à l'échelon mondial et les objectifs convenus dans le cadre de l'accord de Paris se creuse. Ce décalage se reflète dans un mouvement mené par les jeunes qui réclament que soient arrêtées des mesures permettant de rattraper le retard pris sur la science. Le Conseil souligne que l'année 2020 sera cruciale en termes d'ambition. L'UE invite toutes les parties à actualiser leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) conformément à l'accord de Paris, à en accroître la clarté et la transparence ainsi que la compréhension qu'ils en ont, et à communiquer leurs stratégies à long terme de développement à faible émission de gaz à effet de serre, dans le prolongement de l'accord de Paris et en reflétant le niveau d'ambition le plus élevé possible pour répondre à l'urgence de la lutte contre le changement climatique.

3. Il est donc impérieux de renforcer la riposte mondiale à l'urgence climatique. L'Union européenne est déterminée à contribuer à relever le niveau mondial d'ambition et utilisera tous les instruments à sa disposition pour relever le défi climatique. Les efforts déployés au-delà de l'UE doivent être intensifiés de toute urgence. Lors de sa réunion de décembre, le Conseil européen a invité la Commission et le haut représentant à porter une attention particulière à la diplomatie climatique. Cet engagement à l'échelon international s'appuiera sur les ambitions élevées que se donnera l'Union européenne dans tous les secteurs concernés et constituera une priorité essentielle de la diplomatie européenne en 2020.
4. Une mobilisation internationale renforcée et durable est essentielle pour que la lutte contre le changement climatique soit couronnée de succès. L'accord de Paris reste le cadre multilatéral indispensable pour orienter l'action climatique. Toutefois, les conclusions de la 25^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP25), qui s'est déroulée à Madrid, soulignent combien il est urgent que les États, les autorités locales et régionales, la société civile et le secteur privé, y compris les institutions financières, prennent des mesures supplémentaires.
5. L'Union européenne doit exhorter les pays tiers à intensifier leurs efforts à ses côtés. Elle renforcera le soutien qu'elle apporte aux parties concernées pour la révision et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, y compris dans le cadre du partenariat CDN, ainsi que pour l'élaboration de stratégies ambitieuses à long terme, notamment dans la perspective de la COP26 à Glasgow, en vue de susciter le niveau d'ambition le plus élevé possible. L'Union européenne continuera à agir en tant que partenaire constructif tout en faisant entendre sa voix. Ce processus s'appuiera sur l'ensemble de nos instruments de politique extérieure, notamment les instruments financiers durables et la politique commerciale, en vue de favoriser un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique sûr et durable. Rappelant qu'il est nécessaire de parvenir à la neutralité climatique d'une manière qui préserve la compétitivité de l'UE, notamment en mettant au point des mesures efficaces de lutte contre la fuite de carbone qui soit compatibles avec les règles de l'OMC, le Conseil prend note de l'intention de la Commission de proposer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour les secteurs à forte intensité de carbone. Le Conseil rappelle que les accords conclus par l'UE avec les pays et régions tiers offrent également des possibilités de dialogue et de coopération avec les pays partenaires en ce qui concerne le climat et l'environnement. Les installations des pays tiers doivent respecter les normes internationales les plus élevées en matière d'environnement et de sécurité.

6. Le Conseil rappelle que l'UE et ses États membres sont toujours résolus à accroître la mobilisation de fonds en faveur de la lutte contre le changement climatique à l'échelle internationale. Cela s'inscrit dans le cadre de l'objectif collectif des pays développés consistant à mobiliser ensemble, chaque année, dès 2020 et jusqu'en 2025, à des fins d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement, 100 milliards de dollars, provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières dans le cadre de mesures d'atténuation efficaces et d'une mise en œuvre transparente, et souligne que la participation d'un nombre plus grand de contributeurs est nécessaire. Le Conseil salue les initiatives prises aux niveaux national et international en ce qui concerne la finance durable et la neutralité climatique, telles que la coalition des ministres des finances pour l'action climatique et la plateforme internationale sur la finance durable, qui ont été lancées récemment.

7. Parallèlement, la Commission, le haut représentant et les États membres renforceront les relations bilatérales en matière d'action pour le climat avec les pays partenaires et les organisations régionales. Nous travaillerons en priorité avec les économies du G20 qui ne font pas partie de l'UE, et qui sont à l'origine des trois quarts des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ainsi qu'avec les pays les plus vulnérables particulièrement touchés par le changement climatique, notamment les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, en vue de s'adapter aux nouvelles réalités du changement climatique, de renforcer la résilience à ses effets négatifs et de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, l'UE continuera de soutenir, promouvoir et protéger les droits de l'homme, ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de l'autonomie des femmes.

8. Le Conseil souligne l'importance d'adopter des approches sur mesure pour la coopération avec les pays tiers, en tenant compte de la nécessité d'une transition juste et socialement équilibrée en tant que moteur de l'action climatique. Cela signifie qu'il faut plaider pour que d'autres prennent des mesures spécifiques, sur la base d'une analyse solide des domaines dans lesquels des résultats peuvent être obtenus et en mettant en évidence les gains environnementaux et économiques qui résultent de l'arrêt de la hausse de la température ainsi que le bien mondial que représente celui-ci. Les initiatives visant à accélérer l'action climatique dans les pays partenaires, au moyen de mesures aussi bien d'atténuation que d'adaptation, associeront tous les secteurs de l'économie (tout comme dans l'UE), ce qui nécessite de renforcer les dialogues bilatéraux existants et la coopération technique. Les États membres qui ont déjà mis en place des programmes en matière de climat et d'énergie avec des pays du G20 non membres de l'UE partageront leurs expériences concernant leur engagement bilatéral, en vue de garantir l'efficacité et la cohérence de la diplomatie climatique de l'UE, laquelle pourrait également inclure des mesures visant à lutter contre la déforestation, promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et préserver la biodiversité. Il conviendrait en outre d'étudier des modalités innovantes de participation des décideurs, de la société civile et des entreprises, en étroite coordination avec les cadres existants.
9. Le sommet UE-Chine à Pékin, ainsi que la réunion des dirigeants de l'UE à Leipzig, le sommet UE-Japon, le sommet UE-Union africaine, le sommet UE-Inde et d'autres importants événements internationaux qui auront lieu en 2020, tels que la conférence des Nations unies sur les océans, qui se tiendra à Lisbonne, et la 15^e conférence des Parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui se déroulera à Kunming, offrent de bonnes possibilités de renforcer les alliances et les actions en faveur du climat et de l'environnement, au cours d'une année décisive en ce qui concerne les discussions internationales sur le climat, les océans et la biodiversité. En outre, la Commission, le haut représentant et les États membres mettront davantage l'accent sur le soutien aux efforts déployés par les voisins immédiats de l'UE: dans le voisinage méridional, les pays partenaires d'Europe orientale et les Balkans occidentaux, en particulier leurs régions et secteurs le plus touchés par la transition.

10. L'Union européenne est pleinement consciente du fait que le changement climatique multiplie les menaces pesant sur la stabilité et la sécurité internationales, en touchant en particulier ceux qui se trouvent dans les situations les plus fragiles et les plus vulnérables, en renforçant les pressions sur l'environnement et les risques de catastrophes, en contribuant à la perte de moyens de subsistance et en provoquant des déplacements de populations. Le haut représentant, la Commission et les États membres continueront de prendre en considération les facteurs et les risques climatiques et environnementaux, y compris en ce qui concerne l'eau, dans le cadre de nos relations stratégiques avec les pays partenaires et de mettre au point des mesures préventives telles que des systèmes d'alerte rapide. Le Conseil continue d'encourager le Conseil de sécurité de l'ONU (CSNU) et le système des Nations unies à constituer, pour le CSNU, une base d'informations complète sur les risques de sécurité liés au climat, à tenir pleinement compte des facteurs de risques climatiques et environnementaux à court et à long terme dans l'évaluation et la gestion des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité aux niveaux national, régional et international, et à tirer parti de l'expertise du système des Nations unies dans son ensemble pour définir des réponses opérationnelles à ces risques et renforcer les missions de l'ONU sur le terrain.
11. Le Conseil rappelle ses conclusions du 17 juin 2019 sur la sécurité et la défense, étant conscient de l'importance des questions environnementales et du changement climatique pour les missions et opérations PSDC, y compris de leur impact sur la planification et le développement des capacités militaires en ce qui concerne le lien entre le climat et la sécurité. Le Conseil appelle à poursuivre ces travaux et à renforcer la coopération entre les différents acteurs sans préjudice de l'autonomie décisionnelle de l'UE.
12. Comme suite aux conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019, le Conseil appelle le haut représentant, la Commission et les États membres à œuvrer de toute urgence et de concert à la mise en place, avant le mois de juin 2020, d'une approche stratégique en matière de diplomatie climatique qui définisse des pistes concrètes et opérationnelles pour atteindre les objectifs énoncés dans les présentes conclusions. Ces efforts seront soutenus par le réseau de diplomatie écologique de l'UE, assurant une synergie totale avec la diplomatie énergétique de l'UE, et mobiliseront les ressources combinées des délégations de l'Union européenne et des ambassades des États membres dans les pays tiers. Le Conseil reviendra sur la question en amont de la COP26 à Glasgow en 2020.